

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE SPAC

Suivant les recommandations de la vérification du BVG en matière d'élimination des biens et du matériel excédentaires – Rapports du vérificateur général, printemps 2018

Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final attendu	Échéance finale prévue	Principaux jalons provisoires	Organisation responsable/point de contact	Rapport de situation
<p>Section 2.40 Recommandation (page 12). Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et Services partagés Canada (SPC) devraient examiner leurs processus relatifs au cycle de vie de leurs biens, notamment l'approvisionnement, afin de faciliter et d'encourager le transfert et la réutilisation de ceux-ci.</p>	<p>Accepté.</p> <p>SPAC examinera ses processus relatifs au cycle de vie de ses biens afin de veiller à ce que l'élimination des biens de valeur respecte les critères énoncés dans le présent rapport selon le meilleur rapport qualité-prix, notamment en examinant la possibilité de les transférer, de les réutiliser ou de les donner en appuyant la prise de décision sur les documents adéquats.</p>	<p>SPAC mettra en œuvre des lignes directrices pour déterminer la méthode d'élimination des biens de valeur appropriée ainsi que la documentation standard.</p>	<p>31 mars 2019</p>	<p>Principal jalon provisoire A : SPAC établira les critères d'élimination des biens de valeur.</p> <p>Terminé</p> <p>Principal jalon provisoire B : SPAC examinera les processus relatifs au cycle de vie des biens et apportera les ajustements nécessaires pour assurer la gestion rentable du cycle de vie des biens de valeur.</p> <p>Date d'achèvement : 31 décembre 2018</p> <p>Principal jalon provisoire C : SPAC documentera les processus et les formulaires normalisés dans des lignes</p>	<p>Pour le ministère :</p> <p>Dirigeant principal des finances, SPAC Gestion du matériel et des locaux, gestion du matériel</p>	<p>A. SPAC a déterminé les critères en matière de biens de valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Biens d'une valeur de plus de 1 000,00 \$; • Biens d'une valeur de moins de 1 000,00 \$ jugés intéressants. <p>B. SPAC examine ses processus relatifs au cycle de vie de ses biens et a mis en œuvre un modèle de prise de décision pour assurer l'élimination rentable des biens de valeur. Tout en utilisant ce modèle, SPAC favorise le transfert et la réutilisation des biens, tant à l'interne que par d'autres ministères.</p> <p>C. La rédaction de lignes directrices pour documenter les processus est en cours et a pour but de normaliser et de rationaliser la</p>

Annexe 4

				directrices qu'elle mettra en œuvre à l'appui de la gestion du cycle de vie des biens. Date d'achèvement : 31 mars 2019		gestion du cycle de vie des biens et d'étayer les décisions ayant trait à l'élimination.
Section 2.41 Recommandation (page 13). L'Agence du revenu du Canada (ARC), SPAC, la GRC et SPC devraient examiner leurs processus internes afin de faciliter les dons de biens excédentaires.	Accepté. SPAC examinera ses processus internes en collaboration avec GC Surplus et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) afin d'identifier un mécanisme permettant de donner les biens excédentaires de manière équitable et transparente tout en garantissant à l'État une rentabilité et l'optimisation des ressources.	Les lignes directrices de SPAC appuieront le don des biens excédentaires selon un processus rentable, équitable et transparent qui satisfait aux exigences de la politique du SCT.	30 juin 2019	Principal jalon provisoire A : SPAC consultera GC Surplus et le SCT pour examiner ses processus internes et déterminer un mécanisme pour faire don des biens excédentaires. Terminé le 30 juin 2018 Principal jalon provisoire B : SPAC établira des lignes directrices en matière de don de biens selon un processus équitable et transparent. Date d'achèvement : 30 juin 2019 Principal jalon provisoire C : SPAC mettra à l'essai le mécanisme de don.	Pour le ministère : Dirigeant principal des finances, SPAC Gestion du matériel et des locaux, gestion du matériel	A. Après avoir consulté GC Surplus et le SCT, on a déterminé que le mécanisme approprié consisterait à employer GC Surplus pour faciliter de processus de don et assurer son caractère équitable et transparent. B. SPAC est sur la bonne voie en ce qui a trait à la révision de ses processus d'élimination des biens, qui comprendra les dons. C. Une validation de principe a été lancée avec GC Surplus et un groupe de travail a été formé pour définir le mécanisme des dons. Les leçons tirées nous aideront à comprendre la nécessité d'élaborer une stratégie de projet pilote potentiel.

Annexe 4

				Date d'achèvement : 30 juin 2019		
<p>Section 2.53 Recommandation (page 16). SPAC, la GRC et SPC devraient conserver une documentation suffisante pour justifier la méthode d'élimination choisie.</p> <p>Ils devraient envisager de normaliser leurs formulaires en vue d'en assurer l'uniformité. Ils devraient aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents avant de prendre une décision relative à l'aliénation d'un bien, notamment les coûts de l'aliénation, la valeur du bien et l'impact de la méthode d'aliénation retenue sur l'environnement.</p>	<p>Accepté.</p> <p>SPAC mettra en œuvre un processus normalisé afin d'étayer ses décisions en matière d'élimination. La quantité de documents tiendra compte de la valeur résiduelle du bien.</p>	<p>Un formulaire normalisé servira à étayer la décision en matière d'élimination de biens.</p>	<p>31 mars 2019</p>	<p>Principal jalon provisoire A : SPAC mettra au point et documentera des processus et un formulaire normalisé à l'appui de décisions d'élimination normalisées et justifiées.</p> <p>Date d'achèvement : 31 décembre 2018</p> <p>Principal jalon provisoire B : SPAC mettra en œuvre les lignes directrices.</p> <p>Date d'achèvement : 31 mars 2019</p>	<p>Pour le ministère :</p> <p>Dirigeant principal des finances, SPAC Gestion du matériel et des locaux, gestion du matériel</p>	<p>A. La documentation des processus d'élimination à l'aide d'un modèle de prise de décision normalisé pour l'élimination a été mise en œuvre afin de justifier les décisions.</p> <p>B. Bien que le modèle de prise de décisions ait été mis en œuvre pour étayer, normaliser et justifier les décisions d'élimination, on mettra la dernière main aux lignes directrices et on les publiera d'ici le 31 mars 2019.</p>
<p>Section 2.61 Recommandation (page 16). À titre de prestataire de services d'élimination du gouvernement du Canada, SPAC devrait évaluer s'il peut étendre les services qu'il offre à l'ensemble des organismes fédéraux et encourager le don</p>	<p>Accepté.</p> <p>À titre de prestataire des services communs de GC Surplus, SPAC réalisera une analyse de ses biens par catégorie afin de déterminer s'ils peuvent être transférés, donnés ou réutilisés.</p>	<p>SPAC sera mieux placé pour entreprendre le transfert (réutilisation) de biens au sein du gouvernement, et le don de biens à des œuvres de bienfaisance et des organismes sans but</p>	<p>31 décembre 2019</p>	<p>Principal jalon provisoire A : En tant que fournisseur de services commun, SPAC procédera à une analyse des biens par catégorie pour déterminer s'ils peuvent être transférés, donnés ou réutilisés.</p>	<p>Comme prestataire des services :</p> <p>Sous-ministre adjoint, Direction générale du receveur général et des pensions,</p>	<p>A. Une validation de principe a été lancée pour évaluer les améliorations aux dons et à la réutilisation de biens. Elle comprendra diverses catégories de biens et de mécanismes de don/transfert afin de déterminer s'ils conviennent. Un projet</p>

Annexe 4

<p>et la réutilisation de biens à l'échelle du gouvernement.</p>	<p>Le ministère entamera le dialogue avec la communauté de la gestion du matériel afin de populariser davantage l'outil de GCTransfert.</p> <p>En ce qui concerne les dons, le ministère communiquera avec le SCT, à titre de responsable de la politique, pour comprendre comment GC Surplus, en raison de sa situation unique, pourrait agir en tant que courtier des transactions de don.</p>	<p>lucrative à l'extérieur du gouvernement.</p>		<p>Date d'achèvement : 30 septembre 2019</p> <p>Principal jalon provisoire B : À titre de prestataire des services communs, SPAC révisera ses lignes directrices relatives à la gestion du cycle de vie afin d'inclure des mises à jour sur les transferts de biens à des fins de don et de réutilisation.</p> <p>Date d'achèvement : 31 décembre 2019</p> <p>Principal jalon provisoire C : À titre de prestataire des services communs, SPAC déterminera la meilleure façon d'entamer le dialogue, de communiquer et de souligner l'importance des transferts de biens au sein du gouvernement, ainsi que du rôle de l'outil de GCTransfert.</p> <p>Date d'achèvement : 31 décembre 2019</p>	<p>Services Spécialisés, GC Surplus</p>	<p>pilote sera lancé par la suite si la validation de principe réussit. Les résultats de ce projet serviront à éclairer la révision des lignes directrices en matière de gestion du cycle de vie et les communications connexes au sein du gouvernement.</p> <p>B, C et D</p> <p>Le travail sera entrepris dès que les résultats du jalon A seront connus.</p> <p>SPAC est sur la bonne voie en ce qui concerne l'obtention des résultats prévus dans les délais prescrits.</p>
--	--	---	--	--	---	--

				<p>Principal jalon provisoire D : En toute conformité avec les politiques du SCT et à titre de prestataire des services communs, SPAC effectuera une validation de principe pour les dons, suivi d'un projet pilote plus complet</p> <p>Date d'achèvement : 31 mars, 2019 pour la validation de principe</p> <p>31 mars 2020 pour le pilote</p>		
--	--	--	--	--	--	--